

République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	Mercredi 12 Mai 2021	Séance du : Mardi 25 Mai 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le vingt-cinq mai à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de PAULHAN, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	II WATES - AT	
Présents : 31	Pour : 41	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 10	Abstention : 0	

Etaient présents: M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault),), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuran Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Jacky PEREZ (Villeneuvette).

Absents représentés: M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras) représenté par Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault représentée par M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault) représenté par Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) représenté M. Claude REVEL (Canet).

<u>Absent(e)s</u>: M.Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Gérald VALENTINI (Valmascle)

04. Développement économique - ZAC de la SALAMANE - Vente de la parcelle référencée « Lot 12-5b » - Autorisation donnée au Président

Monsieur REVEL indique que la société **FLASH ELEC** fait part de son souhait d'acquérir la parcelle référencée « **Lot 12-5b** » d'une superficie d'environ **1100 m²** située sur la ZAC de la SALAMANE, au prix de **60 €** HT le m2 soit un prix total de **66 000 €** HT net vendeur.

Cette société **représentée par Madame Katia YAKHLOUFI**, souhaite acquérir cette parcelle afin de développer ses activités de prestations de tous travaux d'électricité et de pose de climatisation et panneaux photovoltaïques par la construction d'un atelier, d'un entrepôt et de bureaux.

Cette acquisition sera réalisée par la société **SARL FLASH ELEC** ou par toute autre personne physique ou morale que cette dernière se réserve le droit de désigner.

La surface du **Lot 12-5b** sera définie de façon définitive, préalablement à la signature de l'acte authentique de vente, par l'établissement d'un document d'arpentage auprès d'un géomètre expert.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission développement territorial réunie le 11 Mai 2021.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- APPROUVE la vente de la parcelle référencée « Lot 12-5b », d'une surface d'environ 1100 m² à la Société SARL FLASH ELEC au prix de 60 € HT le m² soit un prix total de de 66 000 € HT net vendeur.
- ACTE que la manifestation d'intention de la cession de la parcelle référencée « Lot 12-5b » est conditionnée à la réalisation dans un délai de 3 mois à la signature d'une promesse de vente.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme, Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,



Claude REVEL.